

1. LIGNE DU TEMPS ILLUSTRATIVE - INSCRIPTION D'UN ELEVE ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU 01/09/2009

PERIODE D'INSCRIPTION DES ELEVES EN PREMIERE SECONDAIRE							
		PHASE 1 (dans toutes les écoles secondaires)	PHASE 2 (dans toutes les écoles secondaires)	PHASE 3 (si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places)	POURSUITE DES INSCRIPTIONS (dans toutes les écoles secondaires)		
A partir du 01/10/2008	Pour le 20/10/2008 au plus tard	Durant les 2 premières semaines de novembre 2008	Durant les 2 dernières semaines de novembre 2008	Durant les 2 premières semaines de décembre 2008	A partir du 01/12/2008 et jusqu'à la rentrée scolaire 2009	A partir du 30/06/2009 et jusqu'à la rentrée scolaire 2009	A partir du 01/09/2009
Un contact préalable peut avoir lieu entre les parents et l'école secondaire envisagée (facultatif).	L'école secondaire déclare à la Communauté française combien elle aura de places disponibles en 1ère année de l'enseignement secondaire au 01/09/2009 et quelles sont les proportions (géographique et mixité) et le critère objectif de classement des élèves, arrêtés avec les enseignants et les parents au sein des instances locales de participation, qui seront éventuellement utilisés pour répartir les demandes d'inscription trop nombreuses durant la phase 3.	Les parents peuvent inscrire leur enfant dans l'école secondaire de leur choix pour autant que celui-ci bénéficie d'une des 7 priorités suivantes : 1. Sœur ou frère dans l'école secondaire ; 2. Parent dans l'école secondaire ; 3. Besoins spécifiques (handicap) ; 4. Fréquente l'internat de l'école secondaire ; 5. Fréquente un centre ou un home d'accueil (situation précaire) ; 6. Poursuite de l'immersion dans l'école secondaire ; 7. Provient d'une école primaire adossée par convention.	Tous les parents peuvent inscrire leur enfant dans l'école secondaire de leur choix. Plus aucune priorité ne peut être revendiquée. Si les demandes d'inscription sont inférieures au nombre de places disponibles, tous les élèves sont inscrits et tous les parents en sont informés.	Si les demandes d'inscription durant les phases 1 et 2 sont trop nombreuses par rapport au nombre de places disponibles, l'école procède au classement des élèves inscrits durant la phase 2 en fonction des proportions (géographique et mixité) et du critère objectif de classement des élèves : une partie des élèves est inscrite à concurrence du nombre de places disponibles, les autres sont placés sur liste d'attente dans l'ordre du classement opéré ; tous les parents en sont informés.	Poursuite des inscriptions dans toutes les écoles secondaires (sans exception) : les élèves sont inscrits dans leur ordre d'arrivée et tant qu'il reste des places disponibles ; dans le cas contraire, ils sont toujours placés sur liste d'attente, en fonction de leur ordre d'arrivée.	Confirmation de l'inscription en première secondaire notamment, pour la première année commune, par la présentation du Certificat d'Etudes de Base (CEB) obtenu à la fin du primaire. L'inscription devient effective.	Rentrée scolaire de l'élève en première année de l'enseignement secondaire.